



Lourouer-Saint-Laurent

Un concert Darc au pays au mois d'août

Le conseil municipal de Lourouer s'est réuni sous la présidence de Pascal Chéramy, le maire, et a décidé de maintenir les taux des taxes d'imposition telles qu'en 2013. Le conseil a voté à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 177 299 € et en section d'investissement à

239 862 €. Un nouveau contrat de travail avec Daniel Vignolet a été signé pour 20 h par semaine et pour une durée de quatre mois. Le conseil a décidé de réaliser des travaux de mise aux normes du paratonnerre de l'église pour un montant de 2 473 euros. La commune n'engagera pas de recours contentieux pour la carte de

découpage cantonal mais reste opposée à celle-ci.

Les convocations pour les réunions du conseil municipal seront désormais transmises par mail. Par ailleurs, cette année, la commune a été sélectionnée pour recevoir les concerts délocalisés du festival **Darc** au Pays du 12 au 19 août. ■